RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—suite

Sources de renseignements fédéraux

Sujet

Sources de renseignements provinciaux

COMPAGNIES DE FIDUCIE ET DE PRÊT Voir "Banques"

Voir aux pp. 84-88 du présent volume la liste des corporations de la Couronne ainsi que le ministre du Cabinet par l'entremise duquel chacune fait rapport au Parlement.

COMPAGNIES DE LA COURONNE Pour renseignements concernant les diverses compagnies de la Couronne, s'adresser: T.-N.:—Min. de l'Expansion écono-

i.-N.:—Min. de l'Expansion économique Î.-du-P.-É.:—Min. de l'Industrie

et des Ressources naturelles
Ont.:—Min. du Secrétaire provincial
Man.:—Min. du Trésor

Sask.:—Bureau de finance du gouvernement C.-B.:—Min. du Procureur général

Bureau fédéral de la statistique

COMPTES NATIONAUX

Ministère des Ressources et du

Développement économique Division des parcs nationaux, Service de la faune sauvage

Division des régions septentrionales et des Terres

Division des forêts

Commission du District fédéral

Ministère de l'Agriculture

Service des fermes expérimentales Division de l'économie

Administration du rétablissement agricole des Prairies

Administration de l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes

Ministère des Pêcheries

Services de conservation et de développement

Office national du film (pellicules, photographies)

CONSERVATION

Terre-Neuve:—Min. des Mines et Ressources Î.-du-P.-É.:—Min. de l'Industrie et

des Ressources naturelles

N.-É., Alb., C.-B.:—Min, des Ter-

N.-E., Alb., C.-B.:—Min. des Ter res et Forêts N.-B.:—Min. des Terres et Mines

Qué.:—Min. des Terres et Villes Min. de la Chasse et de la Pêche Min. des Ressources hydrauliques

Ont.:—Min. des Terres et Forêts Min. de l'Organisation et du Développement, Division de la conservation

Ontario Agricultural College, Guelph

Man.: Min. des Mines et Ressources naturelles

Sask.:-Min. des Ressources naturelles

Min, de l'Agriculture

C.-B.:Secrétaire provincial

Conseil privé Secrétariat d'État Ministère de la Justice Archives publiques

CONSTITUTION

Toutes les provinces sauf la C.-B.:—Ministère du Procureur général

74571-79